
PREFECTURE DU CHER

**Direction des Relations avec
les Collectivités Territoriales
et du Cadre de Vie**
Bureau de l'Environnement

Installation classée
soumise à autorisation
n° 5747

2830

ARRETE du **26 NOV. 1993**

Pétitionnaire :
Société des Carrières
du BOISCHAUT

**autorisant la modification et le changement
d'emplacement d'une installation classée**

Le préfet du Cher, chevalier de la Légion d'honneur,

VU la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution,

VU la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

VU la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement,

VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée et du titre 1er de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 susvisées,

VU le décret du 20 mai 1953 modifié notamment par le décret du 7 juillet 1992 constituant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

VU le décret n° 93-742 du 29 mars 1993 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues par l'article 10 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

VU l'arrêté préfectoral du 5 juillet 1991 autorisant la S.N.C. Société des Carrières du Boischaud à exploiter sur le territoire de la commune de CHATEAUMEILLANT, au lieu-dit "Segondet", sur les parcelles cadastrées section BL n° 411, 412, 413, 418, 421, 422 et 440 une unité de concassage, criblage de roches métamorphiques de type amphibolite et gneiss visée sous les numéros 89 bis 1° et 253 de la nomenclature des installations classées,

VU la demande présentée le 16 mars 1992 et complétée les 29 avril 1992 et 15 avril 1993 par la S.N.C. Société des Carrières du Boischaud, dont le siège social est sis à CHATEAUMEILLANT, au lieu-dit "Segondet", en vue d'être autorisée à modifier les installations de l'unité de concassage, criblage de roches métamorphiques de type amphibolite et gneiss qu'elle exploite sur le territoire de la commune de CHATEAUMEILLANT, au lieu-dit "Segondet", et dont l'emprise sera située sur les parcelles cadastrées section BL n° 410, 411, 412, 413, 421, 440, 468 (pp de l'ex 422), 473, 476 (pp de l'ex 418) et 481,

VU le rapport de M. l'inspecteur des installations classées en date du 5 juin 1992,

SUR la proposition de M. le secrétaire général,

ARRETE

Article 1er - La S.N.C. Société des Carrières du BOISCHAUT, dont le siège social est sis à CHATEAUMEILLANT, au lieu-dit "Segondet", est autorisée à exploiter une nouvelle unité de concassage, criblage de roches métamorphiques de type amphibolite et gneiss sur le territoire de la commune de CHATEAUMEILLANT, au lieu-dit "Segondet", sur les parcelles cadastrées section BL n^{os} 410, 411, 412, 413, 421, 440, 468 (pour partie de l'ex 422), 473, 476 (pour partie de l'ex 418) et 481 figurant sur le plan joint en annexe.

Article 2 - L'installation sera implantée, réalisée et exploitée conformément aux plans et dossier joints à la demande et sous réserve des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 5 juillet 1991 qui demeurent valables.

Article 3 - M. le secrétaire général, M. le sous-préfet de Saint Amand Montrond, M. le maire de Châteaumeillant, M. le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement - Centre et M. l'inspecteur des installations classées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au pétitionnaire.

Le préfet,

Pour le Préfet, et par délégation :

Le Secrétaire Général,

Signé : Jean-Claude ALLARD

Pour ampliation

Pour le Préfet,

Chef de Bureau délégué



A. Laveau

A. LAVEAU

Vu pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour.

Bourges, le 26 NOV 1983

Le Préfet,

Pour le Préfet, et par délégation:

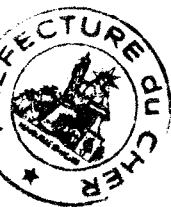
Le Secrétaire Général,

Signé : Jean-Claude ALLARD

POUR COPIE CONFORME

Pour le Préfet,

Le Chef de Bureau délégué



A. Laveau

A. LAVEAU

